

DIRECTION POLITIQUE DE L'HABITAT

DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE DANS LE NEUF DU TERRITOIRE ISTRES-OUEST PROVENCE

SUBVENTION

Pour satisfaire les besoins de ses habitants en matière de logement, le Territoire Istres-Ouest Provence, Métropole Aix-Marseille-Provence, favorise l'accession à la propriété des ménages primo-accédant pour toute acquisition ou construction d'un logement neuf, occupé à titre de résidence principale.

La subvention est destinée aux ménages sous conditions de ressources et sera versée sur la comptabilité du notaire chargé de la rédaction de l'acte de vente.

Le montant de la subvention varie de 3 000 € à 5 000 € en fonction des ressources et du nombre de personnes constituant le ménage. (cf. annexe)

Une majoration de 1 500 € est accordée aux ménages libérant un logement locatif social sur le Territoire Istres-Ouest Provence.

CONDITIONS GENERALES D'ELIGIBILITE

Critères d'éligibilité concernant les accédants :

- Le ménage est primo-accédant (il n'est pas propriétaire de sa résidence principale depuis au moins deux ans),
- Ne pas être propriétaire d'un autre bien quelle que soit sa destination,
- Le ménage acquiert le bien au titre de sa résidence principale,
- Résider et/ou travailler sur le Territoire Istres-Ouest Provence depuis au moins 2 ans à la date de réception par la Direction Politique de l'Habitat du dossier de demande d'aide,
- Le ménage doit respecter les plafonds de ressources d'accès au logement social, (cf. annexe)

Le bien acquis doit répondre aux exigences suivantes :

- Il doit s'agir d'un logement neuf, en habitat individuel ou collectif situé sur l'une des six communes du Territoire Istres-Ouest Provence (Cornillon-Confoux, Fos-Sur-Mer, Grans, Istres, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône),
- Le prix d'acquisition pour le ménage n'excède pas le prix TTC de 3 300 € par m² de surface utile, (cf. définition en annexe)
- Le bien doit permettre au ménage de se loger de manière décente, c'est-à-dire avoir une superficie correspondant à la composition familiale.

Informations relatives à la collecte de données personnelles

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique ayant pour but de déposer une demande d'aide à l'accession sociale à la propriété. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Direction Politique de l'Habitat

13, allée de la Passe Pierre – Trigance 4 – 13 800 Istres

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU DOSSIER

Tout dossier incomplet ne pourra être étudié

- Le présent formulaire de demande d'aide dûment rempli et signé,
- Le courrier de demande de subvention,
- La photocopie de la carte nationale d'identité ou titre de séjour en cours de validité du ou des demandeurs,
- La photocopie du livret de famille (si famille recomposée fournir les autres livrets),
- Les deux derniers avis d'imposition de toutes les personnes composant le ménage,
- Les justificatifs de domicile sur 2 ans
 - o si vous êtes locataire : contrat de location + dernière quittance de loyer
 - o si vous êtes hébergé : attestation d'hébergement mentionnant la période d'hébergement + copie de la carte nationale d'identité de l'hébergeur + copie du contrat de location ou d'un justificatif de propriété de l'hébergeur
- Le contrat de travail + dernière fiche de paie ou attestation de l'employeur datée de moins d'1 mois précisant la nature du contrat, la date d'embauche et confirmant que le contrat de travail est toujours en cours,
- Le contrat de réservation du logement avec mention du prix d'acquisition et des surfaces, ou compromis de vente du terrain si construction,
- L'attestation d'éligibilité au PTZ établie par la banque ou simulation bancaire,

MODALITES D'ATTRIBUTION ET PAIEMENT DE LA SUBVENTION

Dépôt du dossier

Le dossier complet doit être transmis à la Direction Politique de l'Habitat dans un délai d'un mois à compter de la date de signature du contrat de réservation ou compromis de vente du terrain si construction. (cf. annexe)

Dès réception de l'ensemble des éléments, la Direction Politique de l'Habitat instruit le dossier. Le cas échéant, des pièces complémentaires pourront être demandées. En cas d'avis favorable, la décision d'octroi sera notifiée par courrier au demandeur ainsi qu'au notaire de l'opération dans un délai d'un mois minimum.

Paiement de la subvention

Le demandeur informe la Direction Politique de l'Habitat de la date de signature de l'acte de vente. Dès réception de l'appel de fonds du notaire, la subvention est versée sur la comptabilité du notaire chargé de la rédaction de l'acte de vente pour le jour de la signature.

Une copie de l'acte de vente devra être immédiatement fournie à la Direction Politique de l'Habitat dès signature.

Informations relatives à la collecte de données personnelles

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique ayant pour but de déposer une demande d'aide à l'accession sociale à la propriété. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Direction Politique de l'Habitat

13, allée de la Passe Pierre – Trigance 4 – 13 800 Istres

Tout formulaire non complété dans sa totalité ne pourra être étudié 

1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE OU LES ACQUEREUR(S)

DEMANDEUR

Nom/Prénom :

.....

Adresse actuelle :

.....

.....

.....

 :

Mail :

.....

CO-DEMANDEUR

Nom/Prénom :

.....

Adresse actuelle :

.....

.....

.....

 :

Mail :

.....

SITUATION FAMILIALE ET PROFESSIONNELLE :

Vous êtes : Célibataire Marié(s) Pacsés/concubins Divorcé(e) veuf(ve)

Nombre d'enfants à charge du ménage :

Nombre d'enfants accueillis dans le cadre d'un droit de visite :

Âges : Demandeur :

Co-Demandeur :

	Demandeur	Co-demandeur
Profession		
Catégories Socio-Professionnelles	<input type="checkbox"/> Agriculteurs exploitants <input type="checkbox"/> Artisans, commerçants et chefs d'entreprise <input type="checkbox"/> Cadres et professions intellectuelles intermédiaires <input type="checkbox"/> Professions intermédiaires <input type="checkbox"/> Employés <input type="checkbox"/> Ouvriers <input type="checkbox"/> Retraités <input type="checkbox"/> Autres personnes sans activité professionnelle	<input type="checkbox"/> Agriculteurs exploitants <input type="checkbox"/> Artisans, commerçants et chefs d'entreprise <input type="checkbox"/> Cadres et professions intellectuelles intermédiaires <input type="checkbox"/> Professions intermédiaires <input type="checkbox"/> Employés <input type="checkbox"/> Ouvriers <input type="checkbox"/> Retraités <input type="checkbox"/> Autres personnes sans activité professionnelle

Revenu Fiscal de référence du ménage :

	Année N-1	Année N-2
Demandeur		
Co-demandeur		
Total		

2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA RESIDENCE PRINCIPALE OCCUPEE DEPUIS 2 ANS

Période	Statut d'occupation (location, hébergement, autre à préciser...)	Nature du bailleur (privé/social)	Adresse de votre résidence principale
Du .../.../..... Au.../.../.....			
Du.../.../..... Au.../.../.....			
Du.../.../..... Au.../.../.....			

Informations relatives à la collecte de données personnelles


Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique ayant pour but de déposer une demande d'aide à l'accès sociale à la propriété. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Direction Politique de l'Habitat

13, allée de la Passe Pierre – Trigance 4 – 13 800 Istres

3. IDENTIFICATION DU BIEN A ACQUERIR

Nom du promoteur :

Adresse :

 :

Mail :

Programme :

Nom du programme :

Adresse :

Code postal : Ville :

Descriptif de l'opération :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Logement collectif | <input type="checkbox"/> Surface Habitable : |
| <input type="checkbox"/> Logement individuel | <input type="checkbox"/> Surface terrasse et/ou balcon : |
| | <input type="checkbox"/> Surface des annexes (cave, loggia, atelier...) : |
| | <input type="checkbox"/> Typologie : |

Mode d'acquisition :

- VEFA Terrain + Maison Logement neuf

4. NOTAIRE

Notaire(s) de l'opération :

Adresse :

 :  :

Mail :

Autre notaire :

Date prévisionnelle de signature (à préciser impérativement) :

5. PLAN DE FINANCEMENT

Prix d'acquisition du logement **hors garage ou parking** (*détailler si terrain + construction*) :

.....

Frais de notaire :

Coût total de l'opération :

FINANCEMENT	MONTANT	DUREE	TAUX
Subvention Istres-Ouest Provence		-	-
Apport Personnel			
Prêt Principal			
PTZ			0%
Autre prêt complémentaire (prêt patronal...)			

Organisme de financement / Banque_ :

Adresse.....

: :

Dossier suivi par :

: Mail :

DIRECTION POLITIQUE DE L'HABITAT

6. ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je (nous) soussigné(s)

Atteste/attestons sur l'honneur l'exactitude des renseignements communiqués concernant ma/notre situation et, j'ai/nous avons bien noté que toute décision d'octroi de la subvention, acquis sur la base de renseignements erronés ou de déclaration frauduleuse, entraînera l'annulation de l'aide accordée.

Je (nous) déclar(ons) avoir pris connaissance du règlement d'attribution des aides en faveur de l'accession et particulièrement de la clause anti-spéculative précisant qu'en cas de revente ou de changement d'affectation du logement dans les 5 ans, sauf motifs légitimes, à compter de la date de signature de l'acte de vente, l'aide devra être restituée dans son intégralité au Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence.

Fait à Le

Signature(s) :

Demandeur :

Co-Demandeur :

Annexe

Les dossiers sont à transmettre à :

Métropole Aix-Marseille Provence
Territoire Istres-Ouest Provence
Direction Politique de l'Habitat
Bâtiment Trigance 4 – Allée de la Passe-Pierre
13800 ISTRES
OU

habitat-accession.istresouestprovence@ampmetropole.fr

Pour tout renseignement complémentaire,
Merci de contacter le **04.42.11.16.06** ou le **04.42.11.28.86**

Tableau de référence pour montant de la subvention

Catégories de ménages Montant subvention	Profil PLAI 5 000 €	Profil PLUS 4 000 €	Profil PLS 3 000 €
1 personne	11 531 €	20 966 €	27 256 €
2 personnes	16 800 €	27 998 €	36 397 €
3 pers. ou 1 personne + 1 personne à charge	20 203 €	33 670 €	43 771 €
4 pers. ou 1 personne + 2 personnes à charge	22 479 €	40 648 €	67 466 €
5 pers. ou 1 personne + 3 personnes à charge	26 300 €	47 818 €	62 163 €
6 pers. ou 1 personne + 4 personnes à charge	29 641 €	53 891 €	70 058 €
Par personne supplémentaire	3 306 €	6 011 €	7 814 €

Surface Utile - Définition :

La « **surface utile** » est égale à la surface habitable du logement, telle que définie à l'article R. 111-2 du CCH, augmentée de la moitié de la surface des annexes définies par arrêté du ministre chargé du logement (art. R. 331-10 et 353-16-2° du CCH).

Les « **surfaces des annexes** » sont les surfaces réservées à l'usage exclusif de l'occupant du logement et dont la hauteur sous plafond est au moins également à 1,80 mètre. Elles comprennent : les caves, les sous-sols, les remises, les ateliers, les séchoirs et celliers extérieurs au logement, les resserres, les combles et greniers aménageables, les balcons, les loggias, les vérandas et, dans la limite de 9 m², les parties de terrasse accessible en étage ou aménagées sur ouvrage enterré ou à moitié enterré.

Informations relatives à la collecte de données personnelles

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique ayant pour but de déposer une demande d'aide à l'accession sociale à la propriété. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Direction Politique de l'Habitat

13, allée de la Passe Pierre – Trigance 4 – 13 800 Istres